

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 19/pfd/462272  
N/Réf : AVL/KD/WSP-7.2/s.517  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : WOLUWE-ST-PIERRE. Aménagement de 6 stations de vélos en libre service avec bornes publicitaires. Phase II.**

**Permis d'urbanisme** (*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez*)

En réponse à votre lettre du 7 mars 2012, en référence, réceptionnée le 15 mars, nous vous communiquons les remarques formulées par la CRMS en sa séance du 28 mars 2012.

***Ces remarques portent principalement sur la multiplication et l'impact dans le paysage urbain des bornes publicitaires qui équipent les stations Villo!, en particulier dans des zones de protection et à proximité de monuments et sites classés, ou encore d'ensembles qui présentent un intérêt patrimonial.***

***La CRMS a également demandé de revoir l'implantation et le nombre des stations projetées dans l'avenue de Tervueren et le boulevard du Souverain eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant.***

La demande s'inscrit dans le cadre de la phase II de la campagne de création du réseau Villo! en Région bruxelloise. Depuis 2009, la CRMS a déjà émis plusieurs avis sur l'installation de ces stations dans plusieurs communes de la Région (phases I et II).

Ces stations sont équipées d'une vingtaine de vélos (jusqu'à 40 pour certaines), fixés à des bornettes de rangement et d'une borne d'information simple ou double. Le modèle double est combiné, dans la plupart des cas, à un dispositif publicitaire de type MUPI (avec planimètre et annonce commerciale, affichage fixe ou déroulant rétro-éclairé et caisson d'affichage dynamique supérieur dans certains cas).

La demande de permis d'urbanisme concernant la Commune de Woluwé-Saint-Pierre porte sur l'installation de 6 stations (145 vélos). La Commission est interrogée en raison de la localisation de cinq de ces stations en zone de protection d'un bien classé ou à proximité d'un bien présentant un intérêt patrimonial, à savoir :

- Station Montgomery (av. de Tervueren, face au n°136) : à prox. du périmètre Unesco du Palais Stoclet
- Station Léopold II (av. de Tervueren, face au n° 218) : dans la zone de protection du jardin du Palais Stoclet
- Station Jules César (av. de Tervueren, face au n°278) : dans la zone de protection de la Maison Gombert (av. de Tervueren, 333)
- Station n° 272 (carrefour av. de Tervueren / bd de la Woluwe) : dans la zone de protection du Dépôt et Musée du tram et en face du parc de Woluwe
- Station Etangs Mellaerts (bd du Souverain, face au n° 275) : à proximité du parc de Woluwe et des Etangs Mellaerts

### Remarques générales

- Depuis le début de l'opération Villo!, la Commission regrette la prolifération des dispositifs publicitaires qui équipent les stations au détriment de la qualité des espaces publics.

***Elle demande à la Région bruxelloise de revoir à la baisse la concession de service public conclue avec la firme Decaux à ce sujet et de réfléchir à un financement alternatif de l'opération, comme c'est le cas dans d'autres villes européennes.***

***- En tout état de cause, la CRMS demande de ne pas placer de MUPI publicitaires et autres types d'affichage commercial dans les zones de protection (comme le prévoit le RRU) et à proximité d'édifices et de sites protégés ou remarquables car ils nuisent à la mise en valeur du patrimoine bruxellois. Dans le cas présent, la Commission demande le placement de simples bornes, sans publicité, pour les stations Montgomery et Etangs Mellaerts.***

### Remarques particulières

Outre les considérations générales formulées ci-dessus, la Commission formule des remarques particulières sur la localisation et le nombre de stations projetées dans l'avenue de Tervueren.

En effet, l'avenue de Tervueren est un axe structurant parmi les plus importants de la Région, jalonné d'une série d'édifices et de sites remarquables dont le Palais Stoclet, patrimoine mondial.

Or, le projet prévoit l'installation de quatre stations rien que sur le tronçon de Woluwé-Saint-Pierre. Les équipements vélos et le mobilier urbain qui les accompagne risquent ainsi de marquer fortement le paysage de l'avenue de Tervueren et de porter atteinte à une part très significative du parc system de la Région.

La CRMS formule dès lors une série de remarques et de propositions alternatives pour limiter l'impact du projet sur l'avenue de Tervueren et son concept paysager voulu par Léopold II.

#### - Stations Montgomery et Léopold II

Les deux stations seraient installées sur des dégagements latéraux des squares qui participent à la composition générale.

La CRMS constate que l'installation de ces stations à ces endroits risque d'augmenter l'encombrement visuel dont souffrent déjà ces espaces et d'entraver la bonne lisibilité de l'espace public. L'emplacement des vélos à côté des rails de trams (qui longent ces dégagements) paraît également assez dangereux.

***La CRMS suggère d'installer la station Montgomery sur le bord extérieur du square et de prévoir une borne simple (sans publicité) pour réduire l'impact du mobilier urbain sur la lisibilité de la composition.***

***Elle demande de renoncer pour l'instant à la station projetée au square Léopold II qui serait proche des stations Montgomery et Jules César.***

#### - Station Jules César

La station serait installée sur une des bermes latérales de l'avenue de Tervueren, à hauteur de la rue Jules César, en face de la Maison Gombert (villa classée, due à l'architecte Huib Hoste).

***La CRMS constate toutefois qu'il existe déjà, à quelques mètres de là, en direction du square Montgomery, une zone de stationnement qui pourrait aisément comprendre la station Villo!. Cette localisation permettrait de ne pas encombrer inutilement le dégagement situé en face de l'édifice classé.***

#### - Station n° 272

La station serait installée sur le terre-plein central, à proximité des quais d'embarquement de trams, récemment aménagés au milieu du carrefour de l'avenue de Tervueren et du boulevard de la Woluwe.

La CRMS estime que cette implantation n'est pas judicieuse et risque de poser des problèmes de sécurité en concentrant les différents équipements et leur mobilier respectif à cet endroit du carrefour.

***Elle suggère d'installer la station à un autre endroit, par exemple plus près du dépôt de tram (avec une borne simple sans publicité) le long duquel il existe déjà une zone de stationnement qui pourrait aisément accueillir la station Villo!.***

- Station Etangs Mellaerts

La station serait aménagée sur la berme centrale du boulevard du Souverain, en face de la brasserie des Etangs Mellaerts. Elle serait implantée sur le gazon du terre-plein, quasi au pied des arbres existants.

Outre l'impact que le projet pourrait avoir sur les racines et les troncs de ces arbres, déjà mis à mal par les travaux de la STIB, la CRMS estime que cette implantation n'est pas judicieuse car elle entraverait la lisibilité de la berme arborée qui fait également partie intégrante du concept payager du boulevard du Souverain.

***Comme elle l'a fait pour le cas de la station Val Duchesse à Auderghem, la Commission demande d'installer la station Etangs Mellaerts à un autre endroit du boulevard, par exemple dans une zone de stationnement (pas sur la berme centrale) et de l'équiper d'une borne simple, sans publicité, pour limiter son impact vers et depuis le site classé.***

La station projetée en face de la Maison communale n'appelle pas de remarques particulières de la part de la CRMS.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy).